



LE SAUVIACAIS

N° 1 juillet 2008
MAIRIE DE SAUVIAC 05.56.25.09.19
Mairie-de-sauviac@wanadoo.fr



Choses promises, choses dues : vous avez entre vos mains, le premier bulletin municipal.

Voulu par vos conseillers, il a pour ambition, deux fois par an, de mieux vous faire connaître la vie de votre commune.

Nous espérons que vous y trouverez des informations utiles et que vous prendrez plaisir à le lire.



Ouvertures mairie
oooooooooooo

Mardi et Jeudi
9H à 12H / 14H à 18 H

Mercredi
13 H à 17 H

ACTUALITES MUNICIPALES

* RESIDENCES DES POMMIERS (au bourg)

Dépôt début juin du permis de construire de six logements à loyers conventionnés.
Démarrage des travaux, début 2009.

* LOTISSEMENT HAMEAU LA LANDE DU PIN

Dépôt du permis de lotir en cours. Les travaux de défrichage sélectifs font actuellement l'objet d'un appel d'offre et débuteront au début de l'automne.

Renforcement des réseaux d'eau potable de Ruppé et point défense incendie prévus à l'automne.

* DEFENSE DE LA COMMUNE CONTRE L'INCENDIE

Réalisation d'une étude sur la possibilité d'utiliser le réseau d'irrigation à des fins de défense contre l'incendie.(Mise hors gel, normalisation des bouches)

Renforcement du réseau d'eau potable entre le château d'eau de Broustet et le croisement RD 12 de Lerm et Musset pour courant août-septembre.

* LOGEMENT ECOLE

Fermeture provisoire du logement dans l'attente de l'expertise par un architecte en vue de sa réhabilitation.

BON A SAVOIR...

L'INCINERATION DES DECHETS VEGETAUX... UNE REGLEMENTATION A PRENDRE AU SERIEUX !

L'Aquitaine, dont le secteur boisé s'étend sur 1,8 millions d'hectares, est classée à « **HAUT RISQUE FEU DE FORÊT depuis 1992** ». **La commune de Sauviac fait bien évidemment partie de cette zone à risque élevé** Les services départementaux de lutte contre les incendies poursuivent sans relâche leur campagne de prévention afin de réduire au maximum les risques de départs de feu par accident ou négligence.

A ce titre une réglementation départementale existe, nous vous en rappelons les principaux axes :

Pour les particuliers (propriétaires ou ayant-droit), l'incinération est INTERDITE TOUTE L'ANNEE à partir du moment où la possibilité d'éliminer en déchetterie existe... (ce qui est le cas aujourd'hui avec la déchetterie de la route de Lerm et Musset). Le **COMPOSTAGE** peut aussi être une bonne solution pour certains. Toutefois, en cas d'impossibilité (trop gros volumes, absence de moyen de transports...), certaines dérogations peuvent être accordées par le Maire **en période de risque faible**.

En période de **DEROGATION POSSIBLE (du 1° MAI au 30 JUIN et du 1° OCTOBRE au 14 MARS)** toute tentative d'incinération doit faire l'objet d'une **autorisation municipale** avec respects des règles élémentaires de sécurité :

- **Absence de risque de gêne ou d'insalubrité vis-à-vis du voisinage**
- **Utilisation d'un dispositif clos, isolé du sol**
- **Surveillance permanente de l'opération jusqu'à extinction complète du foyer**
- **Moyens d'extinction à proximité immédiate (tuyau d'arrosage, seaux d'eau..)**

Pour les propriétaires forestiers et agricoles ou leurs ayant droit, une réglementation spécifique est prévue, se renseigner en mairie. **Dans tous les cas, il sera prudent de solliciter l'autorisation municipale une quinzaine de jours avant la période souhaitée.**

LA GENDARMERIE COMMUNIQUE.....

La période des vacances est arrivée, elle est souvent propice à toute une série de désagréments divers tels que cambriolages, vols de véhicules, escroqueries par carte bancaire.....

Quelques précautions peuvent être menées préventivement :

S'agissant des valeurs, bijoux, chéquiers, carte bancaire : ne pas les laisser en évidence, privilégier des lieux insolites en évitant salle de bains, chambre à coucher.

Ne pas conserver d'importantes sommes d'argent chez soi

Pour du mobilier ou des œuvres d'art : les prendre en photos, les faire expertiser, les marquer avec des signes distinctifs.

S'agissant des véhicules, ne jamais laisser les clés sur le véhicule même dans la cour ou dans le garage, ne pas laisser le certificat d'immatriculation dans l'habitacle (car la voiture peut dans ce cas être facilement négociée ou circuler).

Si vous partez en vacances, il est conseillé de signaler votre absence à la brigade de gendarmerie et d'informer vos parents, amis ou voisins. Donner éventuellement un double des clés à un membre de votre famille ou à un voisin pour qu'il « anime » la maison et qu'il vide la boîte aux lettres.

Ne pas laisser de message évoquant votre absence sur le répondeur, transférer vos appels.

Pour des personnes qui se présentent à votre domicile sous divers prétextes (policier, gendarme, plombier, agent EDF, etc...), restez prudent, ne les laissez pas pénétrer à l'intérieur et appliquez les conseils suivants: demandez une carte professionnelle ou une pièce d'identité, vérifiez le type de son véhicule et ne pas hésiter à appeler la gendarmerie en cas de doute et à relever le n° d'immatriculation.

L'ECHO DES ASSOCIATIONS



SOCIETE DE CHASSE : Pdt BERNADET Laurent 05.56.25.29.41

- * 9 et 10 août Ball-trap à Ruppé
- * 15 août ouverture du sanglier (les chasseurs devront être munis du permis de chasse et de la carte de repeuplement)
- * 8 septembre vente des cartes au local des chasseurs.
- * 14 septembre ouverture générale de la chasse
- * Mise en place au mois d'août, de 6 cages de pré-lâcher. ATTENTION A VOS CHIENS !



COMITE DES FETES : Pdt ESQUERRE Bernard 05.56.25.10.63

- * Vendredi 1 Août à 20H30 concours de belote
- * Samedi 2 Août à 20H30 Soirée grillade animé par Studio Laser (sur la place)
- * Dimanche 3 Août à 8H30 concours de pétanque et à 12H30 grillade dans la cour de l'école



ANCIENS COMBATTANTS : Pdt DARROMAN Michel 05.56.25.03.31

- * 11 novembre 2008, commémoration armistice 1ère guerre mondiale et 30 ème anniversaire de la création de la section de Sauviac
- * 5 décembre 2008 hommage national aux morts en Afrique (Algérie, Tunisie, Maroc)



CLUB DES AINES : Pdte DUSSOL Yvette à Sauviac

- * Association ouverte à tous, qui se réunit tous les premiers jeudis de chaque mois. Activités, belote, loto, goûter et repas au restaurant 2 fois par an.



A.I.P.E (Association Indépendante Parents d'Elèves de Birac, Sauviac, St Côme) : Pdte LAMBERT Céline 05.56.25.28.59

Cette association regroupe enfants, parents et équipes enseignantes lors de diverses manifestations.

- * Aide aux devoirs pour les élèves de primaire toute l'année
- * Marché des écoles en septembre
- * Loto des écoles en février
- * Carnaval en mars
- * Vide poussette et vide grenier en mai
- * Kermesse en juin



FAMILLES RURALES de CUDOS et SAUVIAC : Pdte LUCBERT Christelle 05.56.25.48.82

Permanences à Cudos les lundi et jeudi de 9H30 à 12H30 et de 15H à 19H, les mardi et mercredi de 9H30 à 12H30

Cette association est un lieu d'échanges et de convivialité qui permet aux familles de se regrouper pour défendre certaines valeurs comme le partage, la solidarité intergénérationnelle et l'attachement au milieu rural. Elle permet aussi de rompre l'isolement et procure une reconnaissance aux familles.

Tous les mercredis soirs, elle propose une initiation à la danse de salon.

Elle dispose d'un point multimédia avec accès internet et propose l'initiation à l'informatique
N'hésitez pas à nous contacter au 05.56.25.02.94



CERCLE DE L'UNION : Pdt FEUVRIER Louis 05.56.25.07.61

Une des plus anciennes associations de Sauviac

Ouvert pour chaque grandes occasions de la commune, c'est un endroit convivial, où il fait bon vivre et se retrouver.

**LES ASSOCIATIONS SONT OUVERTES A TOUTES ET A TOUS...
ELLES ONT BESOIN DE BENEVOLES POUR FONCTIONNER
LES BONNES VOLONTES SONT BIEN SUR LES BIENVENUES.**

ETAT CIVIL

NAISSANCES : CAMON Kylian, Bernard, Guy né le 3 mars 2008 à Langon

MARIAGE : Mr LEROUX Grégory, Alfred, Lucien avec Melle FRIGNIER Nathalie, Alice, Marguerite le 12 juillet à Sauviac

DECES : Mme HEBERT épouse GONZALES Laurence, Marie, Juliette le 2 février 2008

INFORMATIONS

VIGILANCE SUR LE TRI SELECTIF :

Nous sommes désolés de constater, chaque semaine, que certaines personnes n'ont pas de scrupules à déposer des objets en dehors des containers de tri sélectif.

Nous leur rappelons que **cette pratique est formellement interdite sous peine d'amende.**

La déchèterie du Bazadais route de Lerm et Musset à Bazas accueille les déchets qui ne sont pas collectés par les bennes à ordures comme le fer, le carton, le bois, les encombrants, les déchets verts, les gravats, les déchets électriques (frigos, ordinateurs.....), les luminaires (néons, ampoules nouvelle génération), les batteries, les huiles de vidange et de friture, les piles, les pneus et les déchets dangereux (peintures, solvants...).

L'accès du site est réservé aux habitants et professionnels du canton de Bazas sur présentation d'une carte d'accès délivrée lors de votre premier passage au vu d'un justificatif de domicile.

Les déchets doivent être impérativement triés avant d'être déposés à la déchèterie.

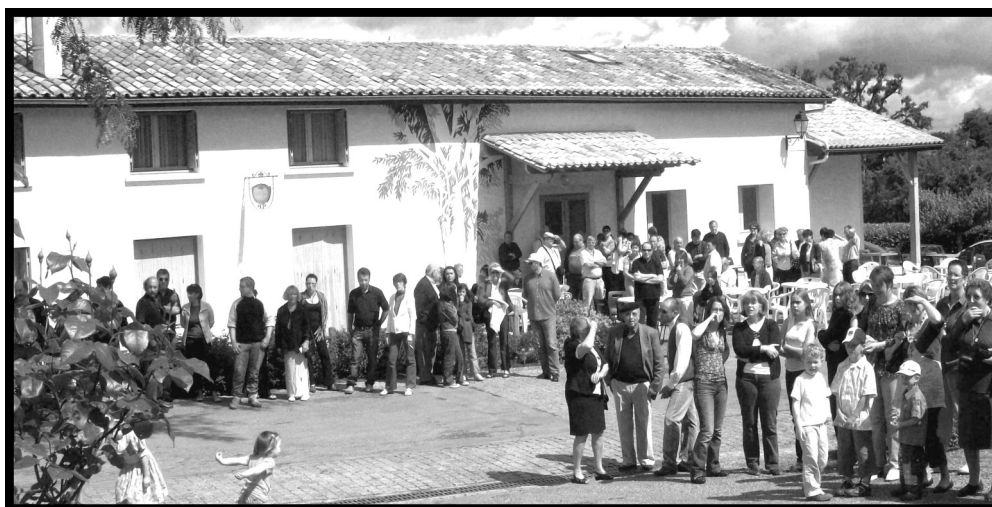
HORAIRES D'OUVERTURE : **Lundi au Vendredi** 9H à 12H et de 14H à 17H
Samedi 8H à 12H30

ATTENTION

Du 18 au 29 août 2008, notre secrétaire de Mairie sera en congés.

Une permanence sera quand même à votre disposition

MARDI 19 et MARDI 26 AOÛT de 14H à 17H



Le 1 juin, la traditionnelle maïade a réunie près de 150 personnes dans la joie et la bonne humeur.